

**Décision du 18 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de cour d'appel de Paris**

NOR : JUSB1430701S

La première présidente de la cour d'appel de Paris,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Paris en date du 5 décembre 2014.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Paris :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	Mme Brigitte BRUNEAU-BERCHÈRE	Mme Maryse BOYER
UNSa Services Judiciaires	Mme Zohra KOURRAD	M. Christophe DE VERA
UNSa Services Judiciaires	M. Fabrice LOISEAU	Mme Stéphanie SINTE
UNSa Services Judiciaires	Mme Nathalie MOUTTE-BAULAND	Mme Béatrice CHARVIN
C.JUSTICE	Mme Nicole DELAUNAY	M. Franck LAPERSONNE
C.JUSTICE	M. Franck MESCHIERI	Mme Valérie PERROUX

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Syndicat National CGT des Chancelleries & Services Judiciaires	M. Cyril PAPON	M. Narit CHHAY
Syndicat National CGT des Chancelleries & Services Judiciaires	Mme Evelyne BAUM	M. Henri-Ferréol BILLY
CFDT	Mme Frédérique BARRAUT	Mme Myriam MADOURI
SDGF-FO	Mme Mylène SONNEFRAUD	Mme Natacha MIELNICZUK

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 18 décembre 2014.

La première présidente,

Chantal ARENS